

Compte rendu réunion AUPPSV/SPL  
17 Septembre 2018

Présents :

- SPL : Directeur exécutif, Olivier LEMAIGNEN (OL)
- AUPPSV : Président, Lucien POIROT (LP) – Vice président, Georges COURTAY (GC)

Lieu : Bureau du port, Saint Vaast la Hougue

**1-Conseil Portuaire du 24 Avril 2018**

- La mise à disposition du compte rendu n'a pas été signifiée aux membres du Conseil Portuaire représentant les « Plaisanciers »
- LP remet à OL un document donnant les corrections souhaitées élaborées par GC et LP
- *OL assurera la transmission de ce document et a pris note de ce manque de communication*

**2-Dévasement**

- Où en est-on ?
- *Le marché a été attribué à l'entreprise MERCERON, fin Juillet*
- *Ce sera un dragage par aspiration qui s'effectuera dans la journée*
- *Une première réunion de travail a eu lieu*
- *Préparation des terrains en Octobre, arrivée du matériel en Décembre*
- *Début des travaux fin Décembre/début Janvier pour une durée de 3 mois*

**3-Marina**

- Selon l'article du 21 Juillet 2018, paru dans le Figaro, l'établissement SARL LAURAU (La Marina) a été mis en redressement judiciaire. La SPL étant l'un des créanciers quelles peuvent en être les incidences
- *L'étalement des dettes a fait l'objet d'un plan de redressement*
- *Il n'y aura aucune incidence si ce plan est respecté*

**4-Bilan saison 2018**

- Lors de notre réunion d'Avril il avait été question d'une enquête de satisfaction pour les visiteurs
- Nous n'avons noté aucune modification quand à la mise en place des navires
- Quelle a été la fréquentation ?
- Belle initiative par la location de vélos
- *Il y a bien eu une enquête de satisfaction auprès des visiteurs par la distribution d'un questionnaire. Relativement peu de formulaires rendus*
- *La fréquentation est à peu près identique aux années précédentes avec plus d'étrangers et sur des séjours plus longs*
- *La location de vélos a été très appréciée, ayant parfois permis un allongement de la durée du séjour*
- *Pour le placement des navires, il y avait toujours la possibilité de contact par téléphone ou vhf.*
- *Un bilan sera fait au prochain Conseil Portuaire*

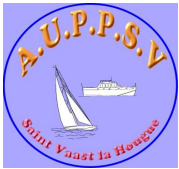
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Certains visiteurs ont utilisé les services de la société Navily
- *Cette société assure des réservations de place par Internet auprès des ports membres moyennant une commission. Peu de visiteurs utilisent ce procédé*

### **5-Vitrine**

- Suite à l'accord donné par OL lors de la réunion d'Avril, l'association a opté pour un type de vitrine
- Compte tenu de l'emplacement attribué, 2 vitrines seraient nécessaires
- Remise de la documentation à OL
- *L'achat de ces 2 vitrines est à la charge de l'association*
- *En attente de l'accord que devra donner M. MORIN, président de la SPL*

### **6-Cales et parkings remorques**

- Adaptation des parkings à remorques pertinente
- Panneaux d'emplacements réservés peu visibles
- Comment seront gérés les véhicules sans remorque ?
- L'installation des caméras est elle effective ?
- Dans la pratique le cas des utilisations exceptionnelles des cales n'est pas résolu
- *Les emplacements seront matérialisés par un marquage au sol avec des panneaux supplémentaires*
- *Toute utilisation non conforme sera verbalisable*
- *Les véhicules avec remorque devront présenter l'autorisation fournie par la SPL. Voir informations sur le site*
- *Une étude doit être faite pour les cas exceptionnels*
- *Un bilan sera fourni lors du prochain Conseil Portuaire*

### **7-Peinture des pieux**

- Bonne gestion des déplacements associés
- *Les services du port assurent le déplacement des navires en cas d'absence des propriétaires*

### **8-Documents SPL**

- La CADA (commission d'Accès aux Documents Administratifs) a estimé que le compte rendu annuel remis par la SPL au Département et les comptes financiers de la SPL déposés au greffe de Coutances sont communicables
- Qui se charge de nous transmettre le compte rendu 2017 ?
- A ce jour les comptes financiers 2017 ne sont pas déposés
- *OL se charge de nous transmettre le compte rendu annuel dès qu'il aura été validé*
- *OL veillera à ce que les comptes financiers soient déposés*

### **9-Site Internet**

- Le site Internet du port de St Vaast ne fonctionne plus
- Une nouvelle version très minimale est accessible et permet l'enregistrement pour l'accès aux cales
- *Un changement de prestataire a été nécessaire*

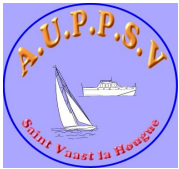
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- Une refonte complète du site est en cours, il devrait être opérationnel d'ici la fin Octobre
- Un formulaire de réservation pour les visiteurs y sera inclus

### **10-Location à quai**

- On peut constater qu'un certain nombre de navires sont des « locations à quai »
- La SPL est elle au courant ?
- Comment ce fonctionnement est il traité en terme de consommation des fluides et de pollution ?
- Pour les possesseurs de cuve à eaux noires la pompe de vidange pose quelques soucis à ses utilisateurs
- *Il doit y avoir une modification du règlement intérieur de police du port de St Vaast. La réflexion est en cours*
- *Il y a peu d'utilisateurs de la pompe à eaux usées. A voir pour son fonctionnement*

### **11-Entretien bornes des pontons**

- Des bornes sont en défaut de distribution d'eau depuis plusieurs mois
- Demande d'une augmentation de la durée de temporisation à 15h
- *Nous avons de gros problèmes avec notre fournisseur d'électrovannes qui ne respecte pas ses engagements*
- *La commande de Juin n'est toujours pas honorée. Action en cours*
- *Augmentation de la temporisation à étudier*

### **12-Liste d'attente**

- En 2018 il y a eu création d'une nouvelle catégorie +13m
- 2 navires appartenant à cette catégorie vont quitter le port pour une longue durée
- Quelle va être leur condition de retour ?
- Comment vont être utilisées ses places vacantes ?
- *Pour leur retour la demande a été formulée par les propriétaires. Réponse SPL en cours*
- *Mise en place d'un contrat particulier pour l'utilisation des places vacantes*

### **13-Parkings**

- Le parking réservé aux plaisanciers n'est toujours pas contrôlé, on constate toujours la présence de camping car non habilités par la SPL
- un plaisancier nous a fait remarquer la présence de voitures ventouses près du manège à l'entrée de la zone portuaire.
- Ces véhicules sont sans contrôle technique et probablement sans assurance
- *Cette zone est sous le contrôle de la municipalité*
- *Anomalies constatées par OL qui les a déjà signalées au maire*

### **14-Passeport Escale**

- Bien que ce point est déjà été abordé de la réunion du mois d'Avril, on réitère notre demande pour la mise en place d'une carte « Passeport Escale » de 10 nuitées
- *Réflexion en cours car il faut que ce poste budgétaire soit en équilibre*
- *C'est actuellement le cas avec les cartes à 5 nuitées*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsy50@gmail.com](mailto:auppsy50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>**





**15-Réseau Wifi**

- Réseau peu fiable avec des difficultés de connexions
- Les réseaux 4G avec des forfaits de plus en plus adaptés sont plus performants
- Il y a peut être une analyse à faire avec les techniciens de Netabord
- *Une analyse du nombre de connexions est à faire*

**16-Participation forains et traversées de Tatihou**

- La nouvelle tarification des forains a t'elle été appliquée ?
- Qu'en est-il du bilan de consommation des fluides des Traversées de Tatihou ?
- *La nouvelle tarification n'a pu être appliquée par intervention d'autorités sollicitées par les forains*
- *Mise en place de cautions qui ont permis de ne pas avoir de dégradations cette année*
- *Pas de bilan de consommation pour les traversées de Tatihou*
- *Pour la problématique « parking plaisanciers », durant les « Traversées » il avait été demandé qu'il n'y ait aucune intervention de police municipale ou de gendarmerie*
- LP fait remarquer que rien n'est fait pour utiliser l'aire près de la Bijude alors que pour d'autres manifestations dans le département les parkings sont à l'extérieur de la zone de l'activité

*En italique réponses et interventions d'OL*

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsy50@gmail.com](mailto:auppsy50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>**

